

Au revoir la DPSP bonjour la DPMP



En raison de la création au 1^{er} janvier 2022 de la Police Municipale la DPSP (Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection) devient la DPMP (Direction de la Police Municipale et de la Prévention).

Un [projet d'arrêté de structure générale des services de la Ville de Paris](#) a été présenté hier au Comité Technique Central.

La direction « nouvelle formule » conserve les missions de la DPSP, à savoir:

- L'accueil, surveillance et protection des équipements municipaux
- La régulation des déplacements et protection routière
- La tranquillisation des quartiers
- La médiation
- La sécurisation et l'accueil des grands évènements municipaux
- La prévention et l'assistance aux publics vulnérables (aide aux victimes, accompagnement des personnes âgées, assistance aux sans-abris)
- L'animation des politiques de prévention (délinquance, récidive).

A compter du 1^{er} janvier 2022, les effectifs de la Police Municipale (PM) seront déployés au sein de divisions territoriales de PM et de prévention et assureront dans la limite de leurs compétences une triple mission de prévention de la délinquance, de répression et de sécurisation de l'espace public.

Concernant la prévention et l'assistance aux publics vulnérables, les missions de la PM comprendront :

- La participation de la direction aux Cellules d'échanges d'informations nominatives mineurs en difficulté (CENOMED)

- La contribution de la direction à la stratégie parisienne de prévention des rixes
- L'intervention auprès des victimes d'infractions pénales et d'accidents collectifs au travers du schéma départemental d'aide aux victimes.

Afin de remplir toutes ces missions la direction doit se réorganiser et trois sous-directions seront créées :

- Une sous-direction de la tranquillité publique et de la sécurité et de 17 divisions territoriales de tranquillité publique et de la sécurité qui reprennent sur chaque arrondissement (le 1/2/3/4 ayant fusionné en un seul arrondissement nommé Paris Centre) les missions des anciennes circonscriptions et des unités généralistes.

- Une sous-direction des divisions d'appui regroupant les différents services ayant vocation à intervenir sur l'ensemble du territoire parisien et comprenant une division de l'expertise (expertise métier spécifique), trois divisions d'appui (jour, soirée, nuit) et la division de l'Hôtel de Ville (protection des personnes, des biens, contrôle des accès au bâtiment)

- Une sous-direction de l'Etat-major comprenant cinq pôles:

- commandement

- planification et évènementiel

- synthèse et analyse,

- doctrine, partenariats et gestion de la verbalisation

- technique

Complémentaire de la police nationale la police municipale parisienne devra exercer une présence visible de jour comme de nuit.